



# SNUDI FO

70 Avenue François Verdier 81000 ALBI

Tel. 06 88 48 11 18

mail : snudi.fo81@gmail.com

Albi, le 19 décembre 2023

**Céline FELIPE, secrétaire départementale du SNUDI FO 81**

**A Madame la Directrice Académique des Services  
Départementaux de l'Education Nationale du Tarn**

Objet : courriel de la GGA aux directeurs des écoles maternelles au sujet de la Charte des ATSEM

Madame la Directrice Académique,

Nous nous permettons de vous interpellier au sujet du courriel envoyé par le service Education-Jeunesse ce début de semaine aux directrices et directeurs des écoles maternelle de Gaillac.

Dans ce courriel, il est demandé aux personnels de l'Education Nationale de signer la Charte des ATSEM et de la remonter au service. Les directeurs nous font remonter que cette demande est insistante de la part de la GGA.

Ce n'est pas la première fois que les services de la communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet interpellent de cette manière les directeurs, et nous avons déjà alerté vos services sur cette dérive.

La communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet n'est pas l'employeur des personnels de l'Education Nationale. Que ce service souhaite porter à la connaissance des écoles l'existence de cette charte est une chose mais il ne rentre pas dans les prérogatives de la GGA de demander aux enseignants une validation par signature d'un tel document. De la même manière, les directeurs ne sont pas les agents de la GGA : aussi, il appartient à la GGA d'organiser par ses propres moyens la signature de ses agents des documents qui les concernent. Cela ne relève pas de la responsabilité des directeurs qui ont beaucoup à faire dans le cadre Education Nationale.

Aussi nous vous demandons d'intervenir auprès de la communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet pour rappeler la réglementation en vigueur et les prérogatives de chacun afin qu'à l'avenir ce type d'envoi et de demandes n'aient plus cours et de faire en sorte que les injonctions auprès des directeurs cessent.

Enfin, une Charte n'ayant aucun caractère règlementaire, nous vous informons que le SNUDI FO 81 continuera à faire respecter et appliquer le statut des enseignants fonctionnaires d'Etat.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice Académique, à l'expression de nos salutations très distinguées,

Céline FELIPE

Secrétaire départementale du SNUDI FO 81